

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité moins deux abstentions (Henri-Noël MORILHAT, Lionel CHEVASSU)

-D'envoyer un message d'alerte à nos représentants sous la forme d'une motion sur le projet actuellement en négociation de partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement.

Suite à une lecture de plusieurs articles sur l'accord en négociation qui s'imposera aux municipalités et autres collectivités territoriales et notamment les articles 4,23,24 et 45.

Après avoir observé que plusieurs propositions de ce mandat remettent en cause les prérogatives des collectivités territoriales telles que définies dans la Constitution de la V° République et dans la législation française, notamment les services publics.

Après avoir souligné que les objectifs de ce mandat menacent les choix de société et les modes de vie qui font le vouloir vivre en commun des peuples.

Estime en conséquence que ce projet est inacceptable ;

Demande au Gouvernement de la République de dénoncer l'accord qu'il a donné pour cette négociation en Conseil des Ministres de l'UE le 14 juin 2013.

Refuse que ce traité reprenant les termes du mandat du 14 juin 2013 s'applique au territoire de Rochejean, et déclare donc Rochejean, hors zone TAFTA.